



Département de l'Aln  
Téléphone : 04 79 81 70 18  
E-mail : [mairie@chazey-bons.fr](mailto:mairie@chazey-bons.fr)

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Du 10 juin 2024.

Nombre de Conseillers  
En exercice : 16  
Présents : 12  
Votants : 13

L'an deux mil vingt-quatre, le dix juin à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de CHAZEY-BONS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Philip LALLEMENT, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 05/06/2024.

Etaient présents : Bruno FORT ; Emile PERRAUD ; Cécile MICHAUD ; Christian COCHET : adjoints.

Bernard MICHAUD ; Julio CASTANEDA ; Thierry LEGER ; Frédérique MOISSET ; Annabelle LEANDRO ; Marie DICORATO ; Christine LECHON : conseillers municipaux.

Absents : Patricia JANTET ; David COUNORD ; Francisco MARTINEZ.

Pouvoir : Saphle GROS à Cécile MICHAUD.

Secrétaire de séance : Cécile MICHAUD.

### **D 2024-10 TRAVAUX DE RENOVATION DE L'EGLISE DE CHAZEY-BONS - Dépôt de dossiers de demande de subvention auprès des services de l'Etat de la REGION et du Département.**

**Le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur le Maire,**

**Vu** le projet de la commune de rénovation de la toiture et des façades de l'église de CHAZEY-BONS,

**Vu** les études de faisabilité déjà réalisées.

**Vu** l'enveloppe financière des travaux d'un montant prévisionnel de **116 913.00 € HT**.

**Vu** le vote de la commission travaux réunie le mercredi 13/03/2024 ayant validé à l'unanimité l'estimatif des travaux.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès du Conseil départemental au titre du « patrimoine », de l'Etat au titre de la DETR et de la REGION AURA.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de ces demandes de subvention est le suivant :

	<u>Financiers</u>	<u>Libellé</u>	<u>Montant HT</u>	<u>Taux</u>
4)	DETR / DSIL		46.765.00 €	40,00%
3)	Union européenne			0,00%
	Etat – autre			0,00%
	Conseil régional		11 691.00 €	10,00%
	Conseil départemental		35 073.00 €	30,00%
	Fonds de concours CC ou CA			0,00%
	Autres (à préciser)			0,00%
	<b>Total subventions publiques*</b>		<b>93 529.00 €</b>	<b>80,00%</b>
2)	Fonds propres	/	€	20,00%
	Emprunts	/		0,00%
	<b>Total autofinancement</b>		<b>23 384.00 €</b>	
1)	<b>TOTAL GENERAL HT</b>	/	<b>116 913.00 €</b>	<b>100,00%</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Adopte l'opération et les modalités de financement.
- Approuve le plan de financement prévisionnel.
- S'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Philip LALLEMENT.

